

Document technique

Finale 2025

Jeux régionaux



PLANIFICATION STRATÉGIQUE DES JEUX DE L'ACADIE 2020-2025

FONDEMENTS STRATÉGIQUES



VISION

CE QUE NOUS VOULONS DEVENIR :

Leaders dans le développement sportif et culturel de la jeunesse, de la langue française et de la culture acadienne

MISSION

NOTRE RAISON D'ÊTRE :

Développer le mouvement des Jeux de l'Acadie afin de contribuer à l'épanouissement de la jeunesse francophone des provinces atlantiques par l'entremise de compétitions et d'activités sportives et culturelles



BUTS

- > Valoriser fierté acadienne et francophone
- > Promouvoir l'activité physique et événements culturels
- > Initier jeunesse à différentes disciplines sportives et culturelles via compétitions, cliniques et ateliers de formation

BUTS

- > Organiser événements sportifs et culturels d'envergure, conférences, colloques et atelier afin de sensibiliser public
- > Favoriser développement de leaders
- > Optimiser chances des jeunes à poursuivre leur développement vers réseaux de compétitions et performances plus élevés

BUTS

- > Agir comme élément déclencheur afin de léguer héritage sportif et culturel aux communautés engagées dans les Jeux
- > Organiser toute activité connexe pour atteindre les fins ci-dessus

VALEURS

CE QUI NOUS DÉFINIT ET NOUS MOTIVE :



FIERTÉ
FRANCOPHONE



MIEUX-ÊTRE



LEADERSHIP



COLLABORATION

VALEURS

SUITE...



INNOVATION



ÉQUITÉ



ESPRIT SPORTIF



BÉNÉVOLAT



Tant que
la flamme brûlera,
l'étoile de la jeunesse
acadienne scintillera.



**Jeux de
l'Acadie**



Ce document a pour objectif de compléter le document technique approuvé pour la 44e finale des Jeux de l'Acadie. La partie « générale » complète ce document spécifique.

JEUX RÉGIONAUX

INTRODUCTION

Les Jeux régionaux existent depuis 1982 et jamais des politiques précises n'avaient permis d'assurer une certaine uniformité. Ces politiques se veulent un premier pas dans ce sens. Il est évident qu'elles ne couvriront pas tous les aspects des Jeux régionaux. Par contre, elles serviront de base et permettront d'éviter certains désaccords.

Les membres des comités permanents des affaires régionales et de la programmation sportive se sont penchés sur les Jeux régionaux. Après délibération, ils ont soumis ce document pour la première fois aux membres du Conseil d'administration de La Société des Jeux de l'Acadie Inc. en novembre 1987. Cette réflexion a été rendue nécessaire suite à l'Assemblée générale annuelle en octobre 1986 à l'Institut de Memramcook.

Ce document traite surtout du principe et de la nécessité des Jeux régionaux pour assurer l'atteinte des objectifs de La Société des Jeux de l'Acadie Inc. Il contient également une partie plus technique comportant des règlements particuliers que les Comités régionaux ou provinciaux doivent suivre lors des Jeux régionaux.

Il est à espérer qu'avec ce document et les décisions qu'ont prises les membres du Conseil d'administration et les délégués à l'Assemblée générale annuelle 1987, il existera moins d'ambiguïté concernant les Jeux régionaux.

En octobre 1990, lors de l'Assemblée générale annuelle de Dalhousie, une nouvelle structure du Bureau de direction fut adoptée. C'est ainsi que le Comité permanent de la Programmation sportive et le Comité permanent des Affaires régionales sont devenu le Comité du développement sportif et le Comité du développement régional respectivement.



En février 2011, La Société des Jeux de l'Acadie a tenu un Sommet sur les Jeux de l'Acadie qui avait comme objectif de consulter la population en général sur la programmation des Jeux de l'Acadie. Les commentaires recueillis ont fortement recommandé d'instaurer un volet culturel aux Jeux de l'Acadie.

En octobre 2012, une nouvelle programmation sportive et culturelle a vu le jour.

BESOIN

Les Jeux régionaux, depuis leur début, ont connu un essor considérable ayant permis à plus de 120 000 athlètes ou artistes de prendre part à une importante compétition sportive. De plus, l'année 1986 a vu naître les premiers Jeux régionaux centralisés de la Nouvelle-Écosse. D'ailleurs, en 1987, les huit (8) régions tiennent des Jeux régionaux puisque l'Île-du-Prince-Édouard présente des qualifications dans plus d'une discipline.

Il faut ajouter à ces 120 000 athlètes ou artistes un nombre considérable de bénévoles, plusieurs petites municipalités qui, à défaut de recevoir la Finale des Jeux de l'Acadie, font de ces Jeux régionaux l'événement marquant pour leur communauté et améliorent ainsi leurs installations sportives. D'autres municipalités s'en servent comme "entraînement" pour éventuellement recevoir la Finale des Jeux de l'Acadie. Il est à noter qu'à partir de 1988, l'un des critères de sélection de la municipalité hôte de la Finale est justement d'avoir accueilli les Jeux régionaux. Les athlètes ou les artistes ont également souligné l'importance des Jeux régionaux.

Lors du sondage mené à la Finale des Jeux de l'Acadie de Lamèque, plus de 75 % des répondants ont préféré les Jeux régionaux selon la formule actuelle, soit au cours d'une fin de semaine ou le plus regroupé possible.

Même son de cloche lors de la Rencontre Jeunesse 86 où il était évident que les anciens athlètes-artistes à une Finale des Jeux de l'Acadie considéraient les Jeux régionaux comme un événement important pour plusieurs jeunes qui ne peuvent se qualifier pour la Finale des Jeux de l'Acadie.

Une enquête menée auprès d'une centaine d'éducateurs physiques francophones des trois provinces Maritimes indique que 56 % de ceux-ci sont favorables aux Jeux régionaux (33 % selon le statu quo et 23,3 % avec certaines modifications).

Une consultation majeure effectuée en 2002 sur la programmation sportive a occasionné plusieurs recommandations dont celle d'avoir la possibilité pour les Comités régionaux ou provinciaux de tenir un volet d'automne pour les Jeux régionaux.

Lors du Sommet des Jeux de l'Acadie, en février 2011, une autre consultation majeure a mené à une nouvelle programmation sportive qui débutera lors de la 36^e Finale des Jeux de l'Acadie à Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard.



L'instauration d'un volet culturel lors de la Finale des Jeux de l'Acadie a comme objectif principal d'initier la jeunesse francophone à la pratique de différentes disciplines artistiques et culturelles comme moyen de développer sa construction identitaire et son sentiment d'appartenance à la culture acadienne.

La sélection des athlètes-artistes à une Finale des Jeux de l'Acadie s'effectuera maintenant via les Jeux régionaux et les Jeux régionaux – volet d'automne.

FORMAT

1. Les Jeux régionaux doivent se nommer ainsi "Jeux régionaux de (nom de la région)".
2. Quoique les deux cérémonies soient fortement suggérées, le programme des Jeux régionaux doit comprendre un minimum d'une cérémonie, soit celle d'ouverture ou celle de clôture.
3. Les Jeux régionaux – volet printemps doivent avoir lieu durant la période comprise entre et incluant le 10 mai et le 1^{er} dimanche du mois de juin de l'année de la Finale des Jeux de l'Acadie avec une concentration des activités durant les fins de semaine.
4. Les Jeux régionaux – volet d'automne doivent avoir lieu durant la période comprise entre et incluant le 10 octobre et le 1^{er} dimanche du mois de novembre de l'année précédant la Finale des Jeux de l'Acadie.
 - ✦ Les régions participantes aux Jeux régionaux – volet d'automne peuvent présenter une discipline dans un sport collectif, deux sports individuels et/ou l'athlétisme. Les régions qui désirent tenir un volet d'automne doivent confirmer le ou les discipline avec la Société des Jeux de l'Acadie Inc. **avant le 10 septembre** de l'année des Jeux régionaux – volet d'automne. **Si la région ne peut pas tenir les disciplines annoncées (par exemple par manque d'inscription) la région doit le repousser aux Jeux régionaux suivants.**
5. Un athlète ne peut participer qu'à une seule discipline en plus de l'athlétisme. Toutefois, il peut prendre part à plus d'une épreuve dans sa discipline (exemple : peut participer en double et simple en badminton, prendre part à plus d'une course en athlétisme) tout en se résignant aux règlements particuliers établis par le Comité organisateur des Jeux régionaux.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Pour les compétitions de badminton, on doit procéder à des tournois pouvant permettre aux joueurs de s'inscrire dans plus d'une épreuve. Ainsi, on devra jouer les deux simples, par la suite suivront les deux doubles et finalement le mixte. Les gagnants de ces épreuves ne pourront pas prendre part aux autres épreuves.



2. Le Comité régional ou provincial des Jeux de l'Acadie laisse la liberté à la municipalité hôte le choix des disciplines, mais exige que toutes les disciplines des Jeux de l'Acadie et le volet culturel fassent partie des Jeux régionaux, incluant ceux présentés au volet d'automne, sous forme de compétitions entre les écoles françaises afin de permettre d'initier les plus jeunes et passablement assurer un suivi.
3. Pour ce qui en est des écoles de la 6^e année et moins, celles-ci peuvent s'affilier avec les élèves de 7^e et 8^e année de l'école où ils seront inscrits en septembre de l'année suivante et vice-versa (7^e année avec 6^e année) avec les écoles antérieurement fréquentées. Ceci n'est pas considéré comme un regroupement, mais plutôt comme une affiliation qui doit aussi être soumise par écrit à La Société des Jeux de l'Acadie Inc. avant le 30 septembre pour les Jeux régionaux – volet d'automne et le 30 avril pour les Jeux régionaux.
4. Si un athlète/artiste ou une équipe n'est pas dûment inscrit dans l'application informatique de La Société des Jeux de l'Acadie avant la date limite prévue, cet athlète/artiste ou cette équipe ne pourra pas prendre part aux Jeux régionaux - volet d'automne ou aux Jeux régionaux, le cas échéant.
5. La délégation régionale est composée des gagnants inscrits aux Jeux régionaux et aux Jeux régionaux – volet d'automne. La ou le Chef de mission doit s'assurer que les inscriptions dans le système informatique des athlètes-artistes et de l'équipe d'encadrement ainsi que les formulaires d'équipes pour la Finale des Jeux de l'Acadie soient remplis et envoyés avant les délais prescrits par la Société des Jeux de l'Acadie Inc., soit six (6) jours ouvrables **suivant le dernier dimanche** des Jeux régionaux – volet d'automne ou des Jeux régionaux.

Le Comité régional ou provincial des Jeux de l'Acadie, la municipalité hôte des Jeux régionaux et son comité organisateur doivent respecter les ententes de commandites déjà établies par La Société des Jeux de l'Acadie Inc. Pour plus de détails concernant ces ententes, référez-vous à la "Partie Verte" du Guide d'opérations.

INSCRIPTION - Dates clés

- ✪ Inscriptions informatiques : athlètes-artistes et entraîneurs avant le 10 octobre 2024 et avant le 10 mai 2025
- ✪ Déclaration des gagnants pour la Finale sur le système informatique : 6 jours ouvrables **suivant le dernier dimanche des Jeux régionaux**
- ✪ **Jeux Régionaux automne 2024 : 10 octobre au 3 novembre 2024**
- ✪ **Jeux Régionaux printemps 2025 : 10 mai au 1 juin 2025**
- ✪ Inscriptions informatiques : personnel encadrement : dernier délai 7 jours avant la Finale
- ✪ Envoi par **scan** des feuilles de matchs semis-finales et Finales ainsi que les résultats d'athlétisme: 6 jours ouvrables **suivant le dernier dimanche des Jeux régionaux**



RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Les dispositions du Document technique de La Société des Jeux de l'Acadie Inc. pour la Finale des Jeux de l'Acadie s'appliquent aux Jeux régionaux.

Les règlements suivants s'ajoutent aux dispositions du Document technique.

1. Les disciplines obligatoires présentées par la municipalité qui organise les Jeux régionaux incluant celles présentées au volet d'automne sont :

✪ Athlétisme mixte UNI	12-13 ans;
✪ Athlétisme mixte UNI	14-15 ans;
✪ Para-athlétisme mixte UNI	17 ans et moins ;
✪ Badminton mixte	16 ans et moins;
✪ La Voix des groupes	16 ans et moins;
✪ Improvisation	14 ans et moins;
✪ Mini handball mixte L'Acadie Nouvelle	12 ans et moins;
✪ Soccer féminin	14 ans et moins;
✪ Soccer masculin	14 ans et moins;
✪ Ultimate frisbee mixte	16 ans et moins;
✪ Vélo de montagne mixte	14 ans et moins;
✪ Volleyball féminin	14 ans et moins;
✪ Volleyball masculin	14 ans et moins.

- N. B. L'âge est en vigueur en fonction de l'année courante (au 31 décembre de l'année de la Finale des Jeux de l'Acadie). L'exception à cette règle pour Terre-Neuve-et-Labrador est le 1^{er} octobre, sauf pour la discipline d'athlétisme où le 31 décembre est considéré.

Le Comité provincial des Jeux de l'Acadie, région Nouvelle-Écosse pourra inscrire deux substituts sur leur formulaire d'équipe pour les disciplines collectives. Par contre, ces substituts devront faire partie du nombre minimal ou maximal permis et inscrit sur la feuille de pointage lors d'un ou plusieurs matchs aux Jeux régionaux ou aux Jeux régionaux – volet d'automne.

2. Les formules des tournois sont à la discrétion du Comité régional ou provincial. Des tournois à la ronde ou à double élimination sont suggérés. Pour les sports individuels, il est suggéré que l'on accepte le maximum d'athlètes-artistes.

N. B. Le nombre d'équipes et d'athlètes-artistes est à la discrétion du Comité régional ou provincial.

3. Les noms des athlètes, des artistes et des équipes doivent être envoyés au Comité organisateur des Jeux régionaux aux dates fixées par ce dernier.



4. Il est suggéré que lorsqu'il y a cinq (5) équipes et moins (ou athlètes dans le cas du badminton simple), toutes les équipes sont dans la même division. Avec plus de cinq (5) équipes, au moins deux (2) divisions sont formées.
 - a) Ainsi, lorsqu'il n'y a qu'une division, les deux meilleurs athlètes de la division peuvent se classer pour la finale après la ronde préliminaire.
 - b) Lorsqu'il y a deux (2) divisions, des demi-finales peuvent être organisées en croisant les premiers de chaque division avec les deuxièmes de la division opposée. Les gagnants des demi-finales se rencontrent en finale.
 - c) Lorsqu'il y a trois (3) divisions, les gagnants de divisions et le meilleur deuxième peuvent se rencontrer en demi-finales. Meilleur premier, contre quatrième fiche et deuxième contre troisième.
 - d) En cas de trois (3) divisions non-équilibrées, une victoire est accordée aux équipes des divisions moins nombreuses avec la marge de la plus petite victoire.

5. Le Comité organisateur est le responsable du triage des équipes et des athlètes-artistes afin d'obtenir un horaire équilibré.

6. Le Comité organisateur des Jeux régionaux doit faire parvenir une évaluation du déroulement des Jeux régionaux au bureau de direction du Comité régional ou provincial des Jeux de l'Acadie pour son Assemblée annuelle.

7. Dans une discipline collective, si une équipe ne rencontre pas le minimum de joueurs requis pour former leur équipe dans le système informatique comme il est indiqué dans le DOCUMENT TECHNIQUE Section Composition de la délégation, cette équipe ne pourra pas participer aux Jeux régionaux ni aux Jeux régionaux – volet d'automne.

